



Note explicative Budget principal 2022

Introduction

Résultats de l'exercice 2021 et résultats de clôture à reporter :

	Résultats à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultats de clôture
Investissement	10 018.68 €		544 872.36 €	554 891.04 €
Fonctionnement	835 993.37 €	835 993.37 €	766 064.57 €	766 064.57 €
Total	846 012.05€	835 993.37 €	1 310 936.93 €	1 320 955.61 €

Capacité d'autofinancement

La CAF est de 726 000 € en 2020 et du même ordre en 2021.

Point sur la dette

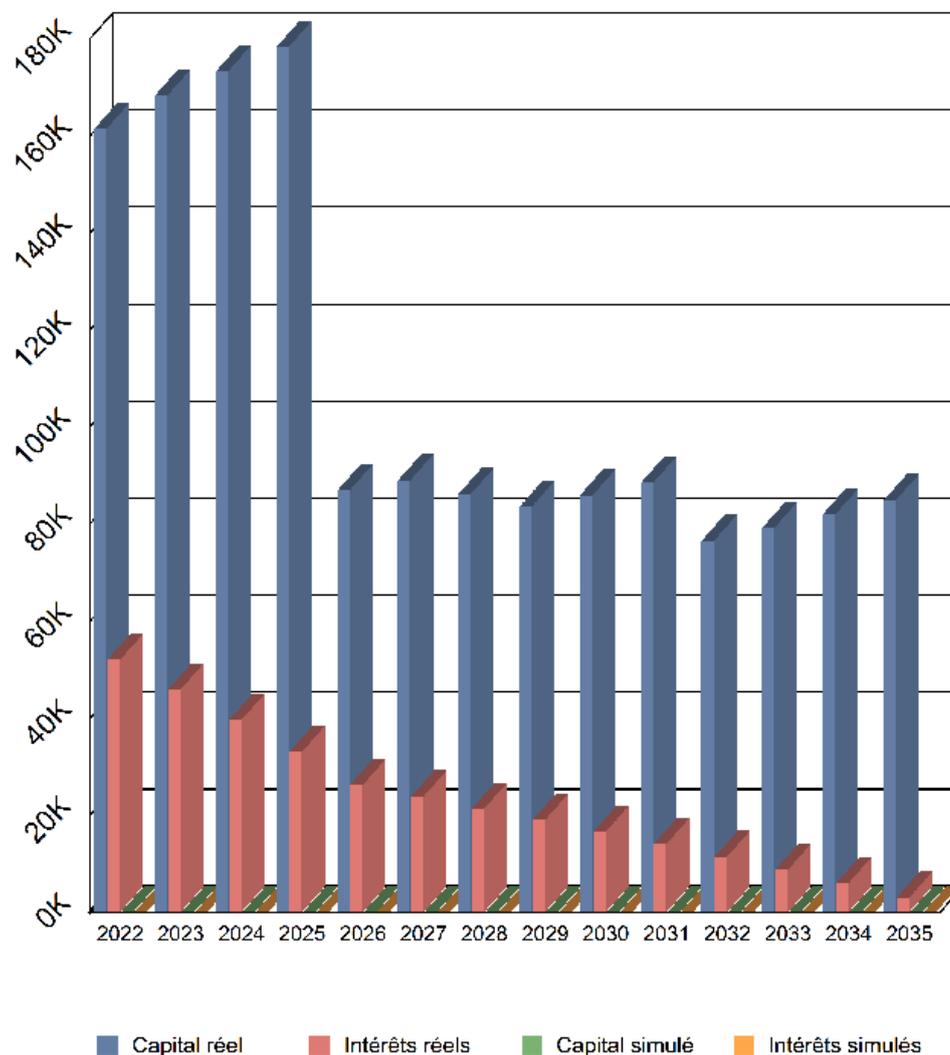
En 2026, l'encours de la dette diminuera fortement du fait de la fin de certains emprunts contractés pour la construction du groupe scolaire en 2004 (cf tableau ci-dessous)

En 2021, un nouvel emprunt de 141 850 € a été souscrit pour l'acquisition du petit chalet en face de la Poste.

Le capital restant dû en début d'exercice 2022 est de 1 524 413.70 € (dont 1 075 333 € concerne les emprunts du groupe scolaire).

Pour 2022, compte tenu des investissements prévus (3 744 745.04 €), des taux d'intérêts des emprunts actuellement encore assez avantageux, la commune envisage d'emprunter la somme de 1 397 972.02 €. Ce nouvel emprunt est rendu possible grâce à un taux de désendettement actuellement relativement faible avec moins de 2 années de remboursement (en utilisant l'épargne brute)

Diagramme de remboursement



Les crédits prévisionnels pour 2022 sont les suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (Total : 3 496 650.85 €)

011 charges à caractère général : 804 765 €

Sur ce chapitre les postes les plus importants sont :

- Electricité : 55 000 €
- Combustibles : 50 000 €
- Carburants : 34 000 €
- Alimentation (denrées pour le restaurant scolaire) : 45 000 €

Sur ces 4 premiers postes une augmentation a été appliquée pour tenir compte de la hausse des prix liée au conflit en Ukraine

- Entretien et réparation de voirie (dont sous-traitance déneigement) : 80 000 €
- Contrats de maintenance : 50 000 €
- Frais de nettoyage des locaux : 56 000 €
- Remboursement des prestations de secours : 52 000 €

012 charges de personnel et frais assimilé : 702 630 €

L'effectif reste constant (pas de création de nouveaux postes)

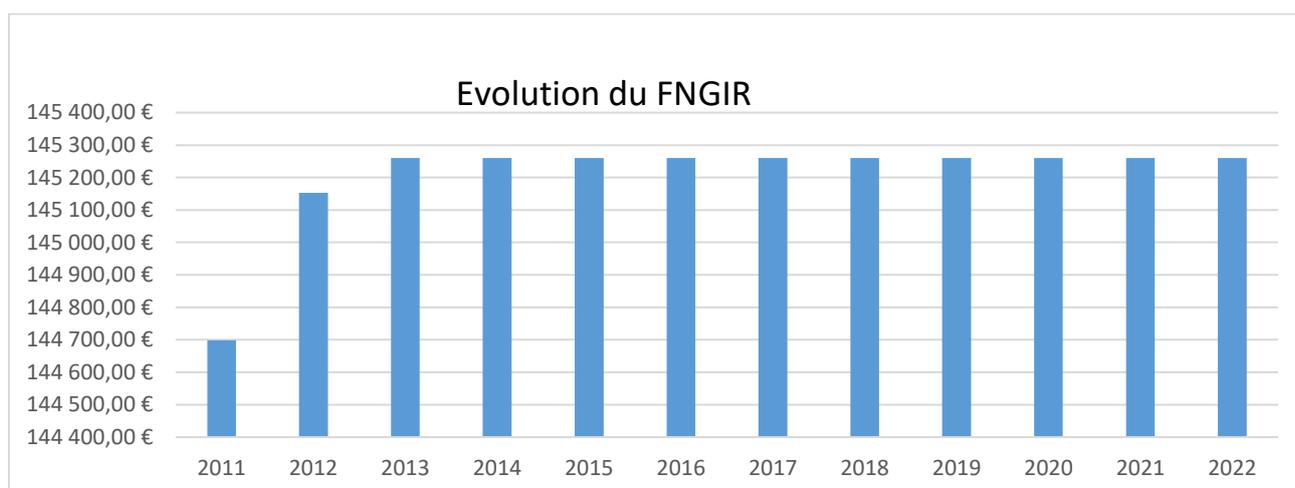
Ont été pris en compte la revalorisation du régime indemnitaire au 01/01/2022, des avancements d'échelons, la revalorisation des catégories C, et les mouvements de personnel.

014 Atténuation de produits : 242 060 €

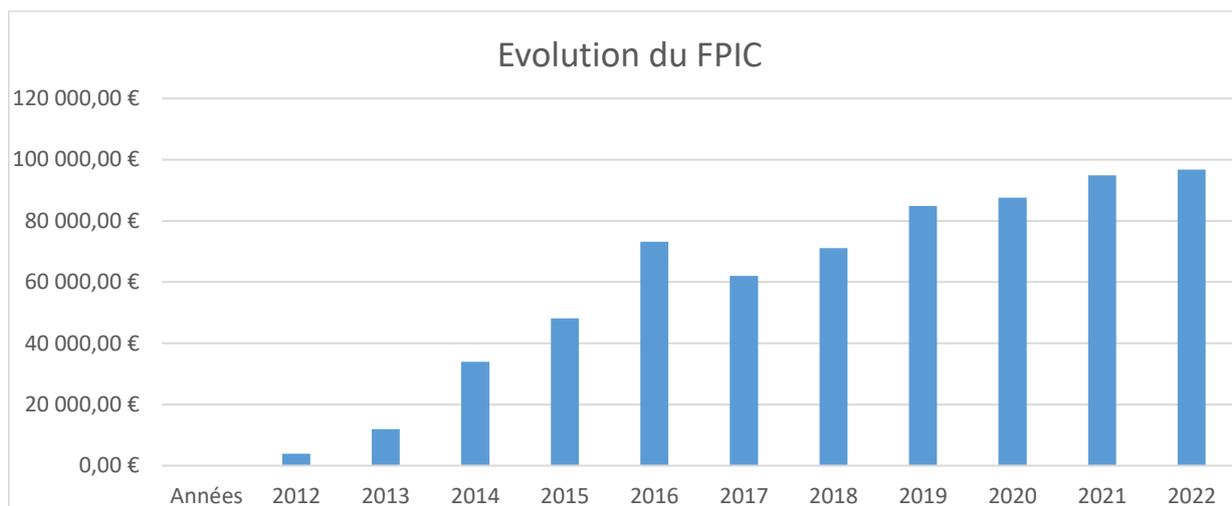
- **Le FNGIR** (Fonds national de garantie individuelle des ressources) : 145 260 €.

Le FNGIR permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale. Les collectivités « gagnantes » de la réforme financent les collectivités « perdantes ». C'est le cas de la commune de Manigod (considérée comme gagnante de la réforme)

Depuis 2013 le montant versé au titre du FNGIR par la commune est figé à 145 260 €.



- **Le FPIC** (Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales) : estimation avec une hausse de 2% par rapport à 2021 : 96 800 €



022 Dépenses imprévues de fonctionnement : 0 €

023 Virement à la section investissement : 675 331.19 €

Il s'agit d'un montant d'autofinancement dégagé par le budget prévisionnel 2022 et qui est transféré à la section investissement pour permettre de financer des acquisitions ou des travaux.

042 Opérations d'ordre de transferts entre sections : 39 701.21 €

Diverses dotations aux amortissements (réaménagement de la dette, cabinet médical, borne IRVE...)

65 Autres charges de gestion courante : 976 663.45 €

On retrouve notamment dans ce chapitre les indemnités versées aux élus compte 6531 (70 300 €)

Les participations aux structures intercommunales :

- Service départemental incendie et secours : 82 269 €
- autres contributions : IRVE (450 €) +CVVT navettes (115 508.79 €)
- participation au SIMA : 119 850.66 €
- participation au syndicat Beauregard : 13 600 €

Les subventions aux associations : 538 875 €

66 charges financières : 53 000 €

Il s'agit des intérêts des emprunts en cours

67 charges exceptionnelles : 2 500 €

Au compte 6713 : 2500 € prévus pour l'aide sociale.

Recettes de fonctionnement (Total : 3 496 650.85 €)

013 Atténuations de charges : 27 100 €

Compte 6419 : 26 000 €. Il s'agit des remboursements effectués par l'assurance risques statutaires sur les rémunérations du personnel absent pour maladie.

70 Produits des services du domaine et ventes diverses : 295 135.33 €

On trouve notamment dans ce chapitre :

Compte 7067 : les redevances cantine pour 70 000 €

Compte 70841 (89 992.46€), 70872 (50 000 €) : les remboursements par les budgets annexes ou par des collectivités pour différentes prestations assumées par le budget principal.

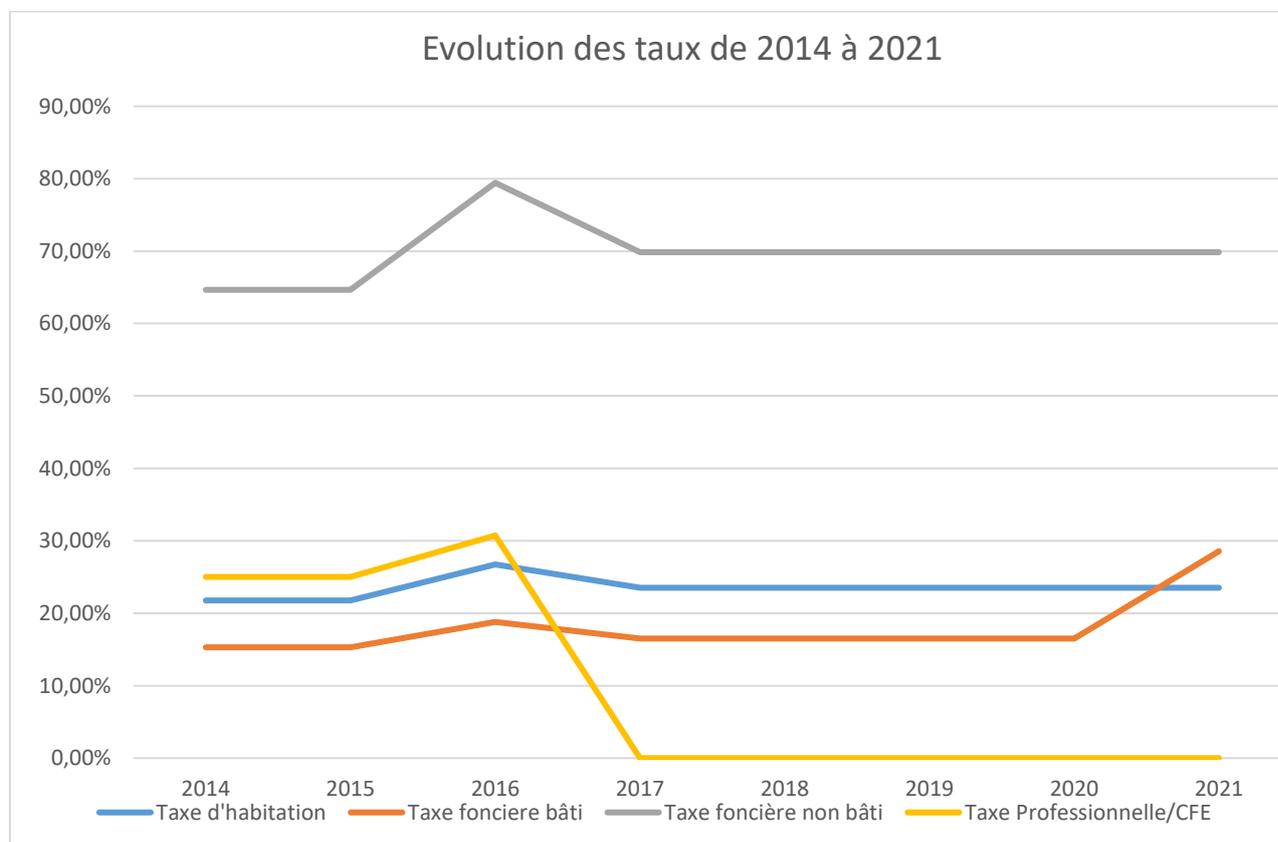
Compte 70878 (25 400 €) : on y trouve notamment les charges remboursées par les associations occupant des locaux communaux.

73 Impôts et taxes : 2 622 924 €

On retrouve notamment dans ce chapitre le produit des taxes directes locales (Taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti). Le budget 2022 a été construit avec une augmentation des taux de 5% (gain escompté : + 50 473 €). Depuis 2017, il n'y avait pas eu de modification des taux. Le produit prévisionnel de la fiscalité directe locale est estimé à 1 961 110 € pour 2022.

Evolution des taux de 2014 à 2021

Libellé Contributions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taxe d'habitation	21,77%	21,77%	26,74%	23,51%	23,51%	23,51%	23,51%	23,51%
Taxe fonciere bâti	15,30%	15,30%	18,80%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	28,56%
Taxe fonciere non bâti	64,66%	64,66%	79,43%	69,83%	69,83%	69,83%	69,83%	69,83%
Taxe Professionnelle/CFE	25,02%	25,02%	30,74%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%



On trouve également dans ce chapitre :

- la compensation perte de taxe additionnelle : 150 000 € (relative aux droits de mutations concernant les ventes réalisées sur la commune). Depuis le classement de la commune en station classée de tourisme, la taxe est désormais perçue au réel et instantanément à chaque vente.

- l'attribution de compensation reversée par la Communauté de Communes de Vallées de Thônes et qui est figée à la somme de 165 449 €/an

- la taxe sur l'électricité : 51 600 €

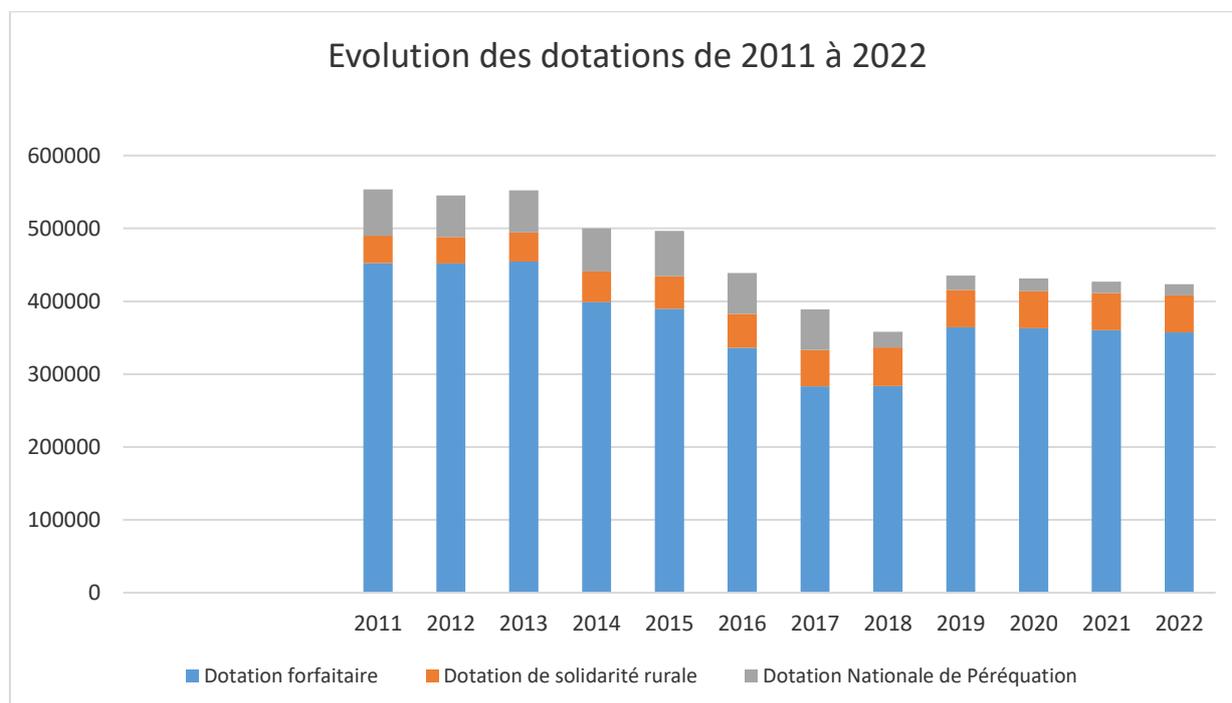
- les taxes de séjour : 170 000 €

- la taxe sur les remontées mécaniques : 117 000 €

74 Dotations, Subventions et participations : 457 028 €

Dotations :

Concernant les dotations de l'Etat : le montant des dotations n'ayant pas été encore communiqué, le montant prévisionnel de la dotation forfaitaire est égal au prévisionnel communiqué par Le simulateur de l'Association des Maires de France. Pour les autres dotations (DSR et DNP) les prévisions sont effectuées à partir du réalisé 2021.



De 2013 à 2018 la commune a perdu **191 819 €** sur les dotations versées par l'Etat. En 2019, les dotations remontent de **+ 76 835 €** par rapport à 2018 grâce à une bonification liée au classement station classée tourisme.

Aide de la CAF :

Rappel : à partir de 2021, il n'y a plus de participation de la Caf pour le fonctionnement de la crèche et du Centre de Loisirs. Avec la nouvelle convention CTG, la CAF verse cette participation directement au gestionnaire de la crèche et du Centre de Loisirs (La Farandole).

75 Autre produits de gestion courante : 89 203.52 €

On y trouve notamment :

- les revenus des immeubles : 51 550 €
- le reversement de l'excédent du budget forêts : 21 253.52 €

77 Mandats annulés sur exercice antérieur : 5 260 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement (Total : 3 989 048 €)

001 Solde d'exécution de la section investissement reporté : 0

Le résultat de clôture à reporter en investissement est en excédent (on le retrouve donc en recettes)

10 Dotations, fonds divers... : 0 €

16 Emprunts et dettes assimilées : 162 473.99 €

Compte 1641 (162 473.99 €) : il s'agit du remboursement du capital des emprunts en cours.

Au 01/01/2021 : le capital des emprunts restant dû sur le budget principal est de 1 524 413.70 € dont 1 075 333 € (concerne le financement du groupe scolaire) Certains de ces emprunts arriveront à échéance en 2025, d'autres en 2035.

20 Immobilisations incorporelles : 136 020 €

On trouve notamment dans ce chapitre :

202 intégrations études (20 000 €) : il s'agit des études relatives à la révision du Plan Local d'urbanisme.

2031 Frais d'études (123 340 €) : il s'agit notamment d'études concernant l'aménagement du col de la croix Fry et la réalisation du pont des Choseaux.

204 Subventions d'équipement versées : 21 036.19 €

Il s'agit de travaux électriques qui ont été réalisés par l'intermédiaire du Syndicat d'électricité des Vallées de Thônes.

21 Immobilisations corporelles : 2 984 641.44 €

Il est prévu :

- des acquisitions foncières de terrains nus pour 461 036 €
- des régularisations foncières de voirie pour 14 841€
- Acquisition du petit chalet en face de la poste : 143 850 €
- des travaux de bâtiments : 200 239.40 € (dont 29 254.40 € pour le groupe scolaire)
- des travaux de voirie : 403 893.64 €
- matériels et outillages incendie : 13 100 €
- construction du pont des Choseaux : 1 507 630 €
- matériels et outillages techniques : 4 850 €
- l'acquisition d'un véhicule de déneigement et d'un véhicule pour la cantine : 221 000 €
- l'acquisition de mobilier pour la bibliothèque pour 7 500 €
- autres immobilisations corporelles : 6 702 €

23 Immobilisations en cours : 612 543.60 €

Compte 23130 : travaux divers de bâtiments : 612 543.60 € dont :

- Rénovation de la Poste (maîtrise d'œuvre, travaux...) : 345 623.26 €
- Réalisation du bâtiment d'accueil Croix Fry : maîtrise d'œuvre, CSP et autres pour 266 920.34 €

Recettes d'investissement (Total : 3 989 048 €)

001 excédent d'investissement reporté : 554 891.04 €

Il s'agit de l'excédent de N-1

021 Virement de la section de fonctionnement : 675 331.19 €
--

Autofinancement dégagé par la section de fonctionnement de l'année N et viré à l'investissement pour financer des nouvelles acquisitions et de nouveaux travaux.

024 Produits de cession : 48 300 €

Correspond à la vente de la scierie (8 300 €) + vente Unimog 300 : 40 000 €

040 Opérations d'ordre de transfert entre sections : 39 701.21 €

Il s'agit de diverses écritures d'amortissement.

10 Dotations fonds divers et réserves : 1 024 148.57 €

Au compte 10222 FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) : 58 084 € correspondant au remboursement partiel de la TVA ayant grevée les investissements de l'année N-2.

Au compte 10226 : taxe d'aménagement (200 000 €) = taxe appliquée aux permis de construire accordés sur la commune.

1068 Excédents de fonctionnement reporté : l'excédent de clôture 2021 est affecté en totalité au compte 1068 en investissement soit la somme de 766 064.57 €

13 Subventions d'investissement : 185 718.79 €

Il s'agit de subventions à percevoir sur des travaux réalisés en 2021 ou encore en cours sur 2022 dont notamment pour les plus importantes :

- des subventions pour la rénovation de la poste (50 000 € du Département, 25 303 € de la Région et 49 709 € du SYANE) soit 125 012 € au total
- une subvention pour les travaux de voirie de 25 000 €
- etc...

16 Emprunts et dettes assimilées : 1 397 972.02 €

Il est prévu d'emprunter la somme de 1 397 972.02 € en vue d'équilibrer la section d'investissement et de financer notamment la construction du nouveau pont des Choseaux.

Conclusion

Le budget prévisionnel 2022 permet de financer :

- 147 560 € d'études et autres immobilisations incorporelles,
- 2 984 641.44 € d'immobilisations corporelles (travaux et acquisitions réalisés dans l'année)
- 612 543.60 € d'immobilisations en cours (travaux)

soit 3 744 745.04 € d'investissements (pour mémoire : 1 259 254 € en 2021)

Ce volume d'investissement est rendu possible grâce notamment à l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (675 331.19 €) mais aussi grâce au report en investissement de l'excédent de clôture de fonctionnement de l'année N-1 (766 064.57 €), le report de l'excédent d'investissement N-1 (554 891.04 €) complétés par un emprunt de 1 397 972.02 € et une augmentation de la fiscalité de 5 % (gain escompté : + 50 473 €)

Parmi les projets les plus importants financés cette année :

- la réalisation du pont des Choseaux pour 1 507 630 €,
- des acquisitions de fonciers bâtis et non bâtis (299 727 €)
- des travaux de bâtiments pour 200 239 €,
- des travaux de de voirie pour 403 893 €, l'acquisition d'un nouveau véhicule de déneigement pour 216 000 €,
- la maîtrise d'œuvre et les travaux de rénovation de la Poste (maîtrise d'œuvre, travaux...) pour 345 623.26 €,
- la maîtrise d'œuvre, CSP et autres études pour la réalisation du bâtiment d'accueil Croix Fry : pour 266 920.34 €.